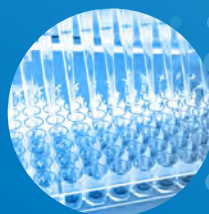
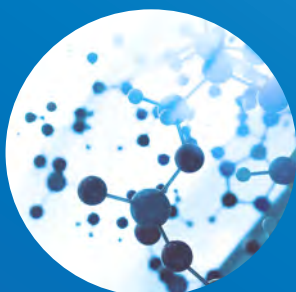


FCPI **TRUFFLE** **INNOCROISSANCE 2016**



FCPI TRUFFLE INNOCROISSANCE 2016

LA FISCALITÉ DU FCPI

Avec le FCPI Truffle InnoCroissance 2016, participez au financement du tissu économique français et européen.

90 % des entreprises accompagnées jusqu'ici par Truffle Capital ont leur siège en France même si aucune règle ne contraint nos FCPI en la matière qui ont le droit d'investir dans les pays de l'Union Européenne.

LA FISCALITE DU FCPI

- **45 % de réduction de votre ISF**, dans une limite de 18 000 euros par foyer fiscal¹, ou **18 % de réduction de votre impôt sur le revenu**, dans une limite de 2 160 € pour un célibataire et 4 320 € pour un couple².
- **Exonération d'ISF** : les souscripteurs pourront bénéficier d'une exonération partielle de leur ISF, jusqu'à 90 % de leur investissement initial, pendant toute la durée de détention des parts.
- **Exonération d'impôt sur le revenu** : 100 % des plus-values potentielles seront exonérées d'impôt sur le revenu, hormis les prélèvements sociaux.

45 %

RÉDUCTION
DE VOTRE ISF

18 %

RÉDUCTION
DE VOTRE IMPÔT
SUR LE REVENU

jusqu'à
90 %

EXONÉRATION
D'ISF

100 %

EXONÉRATION
D'IMPÔT SUR
LE REVENU

L'HORIZON DE PLACEMENT

- **7 ans prorogeable de 3 ans**, soit jusqu'au 31/12/2026 au maximum, sur décision de Truffle Capital.

De plus, le portefeuille d'entreprises du FCPI Truffle InnoCroissance 2016 aura un profil permettant de potentiellement réaliser des distributions dès la fin de la période de blocage fiscal, soit à partir de la 6^e année.

LA RÉDUCTION D'IMPÔTS EST EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ET D'UNE DURÉE DE BLOCAGE DES PARTS DE 7 ANS PROROGÉABLE JUSQU'À 3 ANS SUR DÉCISION DE TRUFFLE CAPITAL, SOIT JUSQU'AU 31/12/2026 AU MAXIMUM.

¹ Ce qui correspond à un versement maximum hors droits d'entrée de 40 000 euros pour une réduction ISF.

² Ce qui correspond à un versement maximum hors droits d'entrée de 12 000 euros pour un célibataire et de 24 000 euros pour un couple, pour une réduction d'IR.

APPROCHE D'INVESTISSEMENT

Le FCPI Truffle InnoCroissance 2016 continuera à déployer la stratégie d'investissement définie et appliquée par Truffle Capital depuis 15 ans.

OBJECTIF DE PERFORMANCE

Au-delà de l'avantage fiscal initial
En contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage pouvant aller jusqu'au 31/12/2026 au plus.

L'INNOVATION : LE FOCUS DU FCPI

- **D'importantes opportunités d'investissement** : plus de 50 % des entreprises créées en France entre 2010 et 2012 sont des entreprises innovantes.
- **La promotion et la stimulation de l'innovation comptent parmi les objectifs principaux de la politique européenne.** L'innovation fait notamment partie de la Stratégie « Europe 2020 » en raison de son rôle dans les domaines suivants: création d'emplois, renforcement de la compétitivité des entreprises sur le marché mondial, amélioration de la qualité de vie et contribution à une croissance plus durable.

Source : Eurostat

SCIENCES DE LA VIE & CLEANTECH, ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Il s'agit de secteurs où il existe beaucoup d'opportunités de marché et où l'équipe de Truffle Capital a développé une forte expertise.

OBJECTIF CROISSANCE

L'objectif de Truffle Capital sera de transformer les entreprises financées en leaders mondiaux de leur secteur.

Comment ?

En maintenant un dialogue constant avec les entrepreneurs, et en mettant à leur service notre expertise, Truffle Capital leur permet de se focaliser sur la croissance de leur société.

TRUFFLE CAPITAL ASSISTE LES ENTREPRISES NOTAMMENT DANS :

- **Des levées de capitaux ultérieurs, en bourse, auprès d'organismes publics et d'autres investisseurs potentiels.**
- **Le recrutement de personnes qualifiées et compétentes aux postes clés.**
- **La constitution d'une gouvernance puissante.**

Truffle Capital assiste les entreprises selon leurs besoins, certaines n'ayant besoin d'aucune de ces actions. Par ailleurs, cet accompagnement de Truffle Capital ne constitue en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

TRUFFLE CAPITAL

ENTREPRENEURS-INVESTISSEURS DANS L'INNOVATION



UNE ENTREPRISE SOLIDE

Avec plus de 730M€ sous gestion, une expérience de près de 15 ans et une équipe de 20 collaborateurs passionnés par leur métier, Truffle Capital est un des acteurs les plus importants et reconnus dans le financement de l'innovation.

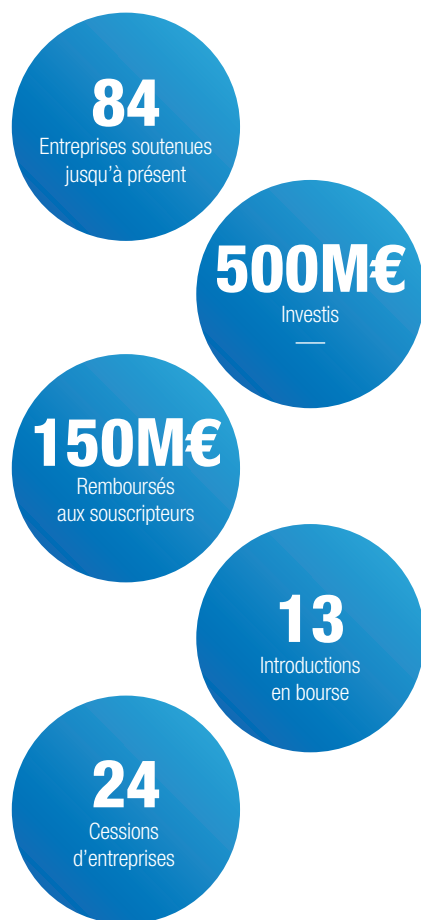
UNE LONGUE EXPÉRIENCE ININTERROMPUE DANS L'INNOVATION

Truffle Capital a été créé en 2001 sur le constat suivant : il existe beaucoup de besoins de marché non-satisfaits, notamment dans les domaines de la santé, du cleantech et des technologies de l'information, malgré un nombre important d'entrepreneurs compétents en France. Un manque de financement de taille et d'accompagnement stratégique empêche souvent ces entrepreneurs de transformer leurs idées en réalité. Fort de notre expérience dans le domaine de l'innovation, nous avons décidé d'accompagner des entreprises développant des technologies que nous estimons capables d'impacter le monde de demain.

Depuis 15 ans, nos fonds ont permis de financer 84 entreprises pour un total de 500M€. Nous restons convaincus que l'innovation est un vecteur important de croissance économique et une source de création de valeur pour les souscripteurs de nos FCPI.

CRÉATION DE VALEUR POUR LES SOUSCRIPTEURS

Truffle Capital a déjà cédé près de 30 % des entreprises financées jusqu'à présent, à des acteurs industriels ou financiers et près de 15 % des entreprises se sont cotées en Bourse. Ainsi, nous avons pu retourner près de 150M€ aux souscripteurs nous ayant fait confiance, soit 30 % du total investi.



EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS PASSÉS*

Une société de dispositifs médicaux



ayant développé un implant capable de redonner à une vertèbre fracturée sa forme d'origine.

Une entreprise fabricant du plastique



ayant une durée de vie pré-déterminée. Co-fondée par Truffle Capital en 2011, elle a été cotée en Bourse en 2013. Son objectif à terme est de fabriquer et offrir au marché du plastique totalement biodégradable en moins de trois mois.

Une société ayant développé un dispositif d'encaissement



par carte bancaire à l'aide du téléphone mobile. Sans engagement contractuel, il s'agit d'une solution pour des artisans, des commerçants et des professionnels indépendants.

* Ces exemples sont donnés à titre indicatif et n'indiquent pas la composition future du FCPI Truffle InnoCroissance 2016. Ils ne garantissent pas non plus le succès futur du portefeuille du fonds, qui pourrait connaître des échecs.

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures.

L'ÉQUIPE DIRIGEANTE



Henri Moulard

Président

Ancien président de Generali France, de Neuflyze et ABN Amro France, et de la Lyonnaise de Banque. Ancien président des comités d'audit de Crédit Agricole SA, de LCL, de Calyon, de CAAM et d'Amundi; ancien membre des conseils d'Attijariwafa Bank (Maroc), d'Unibail-Rodamco et d'Elf. Membre actuel des conseils de Burelle SA, GFI Informatique, et Neuflyze Vie.

*Diplômé d'Institut d'Etudes Politiques de Lyon,
Licence en droit privé, DESS en droit public.*



Dr. Philippe Pouletty

Co-fondateur et Directeur Général, en charge des sciences de la vie

Fondateur de SangStat (1988, thérapeutique dans la transplantation d'organes, cotation sur NASDAQ en 1993, vendue à Genzyme pour 600m USD en 2002), Conjuchem (fondée en 1993, cotation sur le Toronto Stock Exchange en 2000). Cofondateur et Administrateur de Carmat (ALCAR), Fondateur et Président de Deinove (ALDEI), et d'Abivax (ABVX), Co-Fondateur et membre du Conseil d'Administration de Carbios (ALCRB), de Pharmext, de Vexim (ALVXM), de Biokinésis, membre du Conseil d'Administration d'Altimune, Kephalius, Myopowers, Symetis, Theraclion (ALTHE), Theradiag (ALTER), toutes sociétés du portefeuille de Truffle Capital.

*Docteur en médecine de l'Université Paris VI,
chercheur post-doctoral à l'Université de Stanford.*



Bernard-Louis Roques

Co-fondateur et Directeur Général, en charge des technologies de l'information

Plus de 35 investissements réalisés avec succès dans le secteur des technologies de l'information, la majorité de ces investissements étant désormais des entreprises cotées en Bourse.

Membre du Comité de Direction de Boostermidia, Horizontal Software et NetMediaEurope, membre du Conseil d'Administration de Deny-All, Kang, Makazi, Netbooster (ALNBT), Populis et Retency, Président du Conseil de Surveillance et Président du Comité Stratégique de PayTop, Membre du Comité de Surveillance de Credit.fr, toutes des sociétés du portefeuille de Truffle Capital.

*Diplômé de l'ESSEC, Executive Certificate de MIT (Etats-Unis).
Membre du comité d'investissement d'ESSEC Ventures.*

FCPI TRUFFLE INNOCROISSANCE 2016

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Dénomination du fonds	FCPI Truffle InnoCroissance 2016
Société de Gestion	Truffle Capital
Dépositaire	Société Générale
Valeur nominale des parts A	100€
Souscription minimale	10 parts soit 1.000 euros, puis en nombre entier de parts (hors droits d'entrée)
Durée de blocage	7 ans prorogeable jusqu'à 3 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2026 au maximum.
Fréquence de la valeur liquidative	Trimestrielle
Distributions	Pas de distributions pendant 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts A. À partir de cette date, la société de gestion pourra procéder à des distributions de revenus et produits de cession de participations encaissées, en fonction des disponibilités du FCPI.

FRAIS ET COMMISSIONS

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,49%	0,49%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,67%	1,30%
Frais de constitution	0,05%	0%
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,04%	0%
Frais de gestion indirects (frais d'OPC de trésorerie)	0,01%	0%
TOTAL	4,26%	1,79%

Nous vous rappelons que les frais peuvent avoir un impact sur la performance du fonds.

AVERTISSEMENT L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) années, sauf en cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Cette durée de sept (7) années est prorogeable sur décision de la Société de Gestion jusqu'à trois (3) années pour atteindre un maximum de dix (10) années, liquidation comprise. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI décrits à la rubrique « profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.